

# 5. Santé et sécurité

## Obligations générales

- 5.1 La GTAA s'est engagée à maintenir une solide culture de sécurité dans l'ensemble de l'aéroport et à appliquer les pratiques exemplaires de l'industrie en matière de protection de la santé et de la sécurité, conformément aux normes de l'aviation internationale et aux exigences réglementaires.
- 5.2 Les usagers de l'aéroport doivent protéger la santé et la sécurité de chaque personne à l'aéroport, y compris les travailleurs, les visiteurs et le public, conformément au [Code canadien du travail](#) ou à la [Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario](#), selon le cas.
- 5.3 Il incombe aux utilisateurs des aéroports de fournir à leurs employés la formation, le matériel, l'équipement, les appareils et les vêtements de sécurité requis par le [Code canadien du travail](#), la [Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario](#) ou toute autre loi en matière de santé et de sécurité, le cas échéant.
- 5.4 La GTAA se réserve le droit d'émettre des directives, des plans, des programmes, des politiques, des procédures, des avis, des avis, des normes, des protocoles et des pratiques recommandées pour assurer un environnement et un milieu de travail aéroportuaires sains et sécuritaires pour les passagers et les employés.
- 5.5 Les usagers de l'aéroport doivent harmoniser leurs politiques, procédures et pratiques avec les normes de santé et de sécurité de la GTAA et les exigences en matière de rapports sur la sécurité, et fournir le niveau requis de sensibilisation et de formation à leurs employés, agents et sous-traitants.

## Exigences côté piste

- 5.6 Les usagers de l'aéroport doivent fournir de l'équipement de protection individuelle (EPI) à tous leurs employés, peu importe leur statut d'emploi (c.-à-d. actif, à temps plein, à temps partiel ou en période d'essai), tant qu'ils travaillent côté piste, et faire respecter l'utilisation de cet EPI. L'EPI de sécurité prescrit doit comprendre un gilet de sécurité, des chaussures de sécurité et une protection auditive.

- 5.7 Les usagers de l'aéroport doivent également fournir la formation nécessaire afin que tous les employés soient au courant des dangers potentiels lorsqu'ils travaillent du côté piste, conformément aux codes, normes, manuels et pratiques recommandées de la GTAA.
- 5.8 Les usagers de l'aéroport doivent se conformer aux exigences relatives à l'EPI et les faire respecter. Les infractions entraîneront les mesures correctives exigées par l'employé et l'employeur, et pourraient entraîner la confiscation de la carte d'identité pour les zones réglementées (CIZR) de l'employé fautif ou toute autre mesure que la GTAA juge appropriée. La GTAA peut effectuer une vérification de la conformité et de l'application des exigences relatives à l'EPI par tout usager de l'aéroport, et ces usagers doivent se conformer aux mesures obligatoires découlant de cette vérification.

## Formation et sensibilisation

- 5.9 La GTAA exige que les nouveaux employés, les employés actuels, ceux qui reviennent au travail ou ceux qui ont été transférés et qui détiennent une CIZR suivent le cours obligatoire de sensibilisation à la santé et à la sécurité, accessible à la [page Web de la GTAA consacrée à la sensibilisation à la sûreté et à la sécurité des aéroports](#) (en anglais).
- 5.10 La GTAA organise des forums sur la sécurité, comme le Toronto Pearson Leadership Safety Forum (Forum sur la sécurité pour les dirigeants de Toronto Pearson) et le Toronto Pearson Workers Safety Forum (Forum sur la sécurité des travailleurs de Toronto Pearson), où les usagers de l'aéroport peuvent discuter des questions de sécurité en vue d'améliorer continuellement la sécurité pour tous les usagers de l'aéroport. Bien que ce ne soit pas obligatoire, la participation à ces forums est fortement recommandée, car la GTAA apprécie la rétroaction sur la sécurité reçue à ces occasions, et tient compte de toutes les recommandations et améliorations mises de l'avant en ce qui concerne les pratiques de la GTAA en matière de santé et de sécurité.